

Evaluation des impacts du projet sur le milieu

Les impacts sur le milieu sont identifiés sur la base de l'inventaire réalisé par la société ALISE au cours de l'année 2018.

Impacts sur les habitats

Le projet s'étend sur 6 ha comprenant essentiellement des prairies sèches à Calamagrostis. Il impacte partiellement une zone pouvant habiter des espèces représentatives d'une zone humide sur une surface de 3000 m².



Impact sur les habitats

Impacts sur les espèces protégées présentes

Impacts sur la flore

Le projet n'impacte aucune espèce floristique, l'essentiel des espèces présentes ont été repérées à une distance de l'ordre de 200 m des limites de l'aménagement.



Carte de la flore d'intérêt patrimonial

Impacts sur la faune

La seule espèce impactée directement par le projet est l'Azuré commun qui ne bénéficie d'aucun statut de protection particulier. Il apparaît cependant des crapauds calamites à proximité du site.



Carte de la faune (insecte amphibiens et mammifères)

Mesures prises pour minimiser les impacts

Ces mesures s'inscrivent dans la démarche « *Eviter, Réduire, Compenser* » définies par l'article L 110-1 du code de l'environnement.

Impacts sur l'eau

Bien que qu'il n'y ait pas de marre apparente, des espaces présentant des caractéristiques de zones humides ont été identifiés. L'impact sur ces zones est naturellement limité par la géométrie du projet qui évite la plus grande partie de la zone.

Le projet va cependant impacter une zone de l'ordre de 3000 m² cette surface sera reconstituée par l'aménagement de fossés de pieds de talus sur le pourtour du projet, ces fossés seront connectés sur les fonctionnalités écologique de la zone existante, ils auront de plus pour effet de concentrer les eaux propres de ruissellement sur les talus vers le reste de la zone non impactée.

Impacts sur la faune

Mesures d'évitements

Le projet ne se situe pas en zone natura 2000, mais il est inclus dans la ZPS (carte en annexe 6), les travaux préparatoires se dérouleront hors des périodes de nidification des principales espèces oiseaux. Les impacts sur ces espèces seront ainsi évités.

Le projet risque, au cours de sa phase de travaux d'impacter les habitats du crapaud calamite (bien que l'espèce n'est pas été repéré sur le site proprement dit. En amont des travaux des barrières à petite faune perméables (sens unique) seront mis en place, elles permettront aux individus éventuellement présents de quitter naturellement la zone.

Mesures de réduction :

Sur les espaces engazonnés du projet, des haies type haies bocagères constituées d'essences comparables à celles des haies se trouvant deux kilomètres à l'est du projet. Ces haies permettront l'accueil des espèces d'oiseaux dont le territoire a été réduit lors de l'imperméabilisation de la zone.